L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 AVRIL 1850.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 12 AVRIL.

REFORMES MUNICIPALES

Nous avons, quelquefois, sous ce titre, essayé de soulever la réforme de nos conseillers municipaux, quelques idées qui nous avaient paru devoir mériter leur attention.

Aujourd'hui, nous voulons, guidé d'un fait récemment accompli, et dont le passer par la Législature, aux dernières sessions, et des conséquences que cette décision doit amener dans notre administration municipale.

Le Conseil actuel va sous peu de jours voir se terminer son existence officielle. Le mépris, la haine publique, cela d'ailleurs n'a rien d'exagéré par un Conseil nouveau. C'est au peuple, dont les votes lui ont été donnés, les administrateurs de notre ville, à nommer des hommes capables, qui comprennent leurs devoirs et sachent les accomplir.

La loi dont nous voulons parler, est celle que nous avons publiée, sous le No 191, il y a quelques jours. Evidemment conçue dans l'idée de remédier aux maux sans que la presse avait souvent signalés à l'attention publique, ce n'est pas tout en peut de lignes, un grand nombre de causes fort sages et dont l'application doit beaucoup rendre notre administration municipale moins impopulaire.

Les premières seules intéressent une question assez controversée, dont les Maires ont eu plus à souffrir, et qui, tout récemment, dans une affaire intéressante entre M. McGrath, a été soumise par la Cour Suprême, dans le sens contraire à celui que la loi nouvelle fixe dorénavant.

Le Maire ou Recorder, dans un procès, avait d'un seul acte, tant de droit de division entre les parties, qu'une ordonnance de non-lieu équivalait à un jugement définitif, et ne pouvait être attaquée par la voie de l'appel.

Tout pouvoir devient dangereux, et ceux qui apparaissent de prononcer des jugements, ils doivent, au moins, avoir une indépendance reconnue par l'Union américaine.

L'administration du général Taylor, poursuivie en justice de Baltimore, a envoyé un agent spécial, M. A. Dudley Mann, avec des instructions, dérivées et l'ordre d'être le premier à reconnaître l'indépendance de la Hongrie. Or, les documents transmis au Sénat sont divisés en trois parties. La première est destinée aux yeux du public; elle comprend les instructions du Gouvernement à M. Mann et une lettre de Kossuth; la seconde, qui se compose presque uniquement des dépêches de M. Mann, est réservée aux séances secrètes.

Le Président, le concert donné ce soir, qui, jusqu'à présent, a été une D. Dacosta n'a aucune ... Que se partage la population artistique de la Nouvelle-Orléans. Encouragé par la présence de ses chalereurs, et les succès d'avant que ... Ce soir, on pourra dire cette ... Le Mardi, à ... Le Mardi, à ... Le Mardi, à ...

Chronique Locale.

Le Mardi, à ... Le Mardi, à ...

Théâtre d'Orléans. — L'indisposition de Mme Bosio a forcé l'administration du Théâtre d'Orléans à ajourner momentanément les représentations de l'*Prophète*. Hier soir Meyerbeer avait cédé la place à Verdi, et Jérusalem a rencontré un succès heureux sur notre scène.

Mme Devries, plus à l'aise dans le rôle d'Hélène que dans celui de Fidès, a déployé toutes ses ressources de sa belle voix; elle a été avec verve dans l'air brillant: *Quelle ivresse*, et a su trouver de nouveaux élans de tendresse dans son magnifique duo avec Duprez: *Ah! ... Duprez* a été plus ... *Ah! ... Duprez* a été plus ...

Duprez a chanté avec beaucoup de sentiment ... Gustave: *Je veux encore entendre*, ... Duprez a été ... Duprez a été ...

M. Bosio a été montre, comme toujours, ... Duprez a été ...

Un mot encore à *Jérusalem* ...

Chronique Locale.

Le Mardi, à ... Le Mardi, à ...

Le Mardi, à ... Le Mardi, à ...

Le Mardi, à ... Le Mardi, à ...